

C3PF

Mandature 2020/2026  
Schéma de mutualisation  
Année 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0



# Préambule

- **Le cadre juridique**

**La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010-Article L.5211-39-1 du CGCT** portant réforme des collectivités territoriales, prévoit l'établissement, par le président de l'intercommunalité, d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre la C3Pf et les communes membres . Ce rapport comporte un schéma de mutualisation des services, qui doit être mis en œuvre durant le mandat

**La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM)

**La loi n°2015-991 du 07 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

**L'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales**

# PRÉAMBULE

## CERNER CE QU'EST LA MUTUALISATION – SES OBJECTIFS



Carnelle  
Pays-de-France  
Communauté de Communes

La notion de mutualisation se définit par la mise en commun des moyens entre collectivités territoriales, notamment les communes entre elles, les communes avec la communauté de communes, et les communes ou la communauté de communes avec les syndicats intercommunaux.

Parfois aussi avec le Département du Val d'Oise,  
Plus rarement avec la Région Ile-de-France,  
Ponctuellement avec des partenaires privés (agriculteurs,,).

Cette mise en commun peut revêtir plusieurs objectifs :

- o Maintenir et/ou améliorer la qualité des services,
- o Rechercher une plus grande efficacité en faisant à plusieurs et non une commune isolément afin d'optimiser l'efficacité d'une procédure et/ou diminuer les coûts d'un projet,
- o Renforcer la cohérence des politiques publiques, communales et intercommunales,
- o Renforcer la communauté d'intérêts, et au delà la solidarité intercommunale
- o Rendre plus lisible l'action communautaire,
- o Dégager à moyen terme des marges de manœuvres financières en partageant certains moyens d'action,
- o Moderniser les modes de fonctionnement



# PRÉAMBULE

FORMES DE LA MUTUALISATION

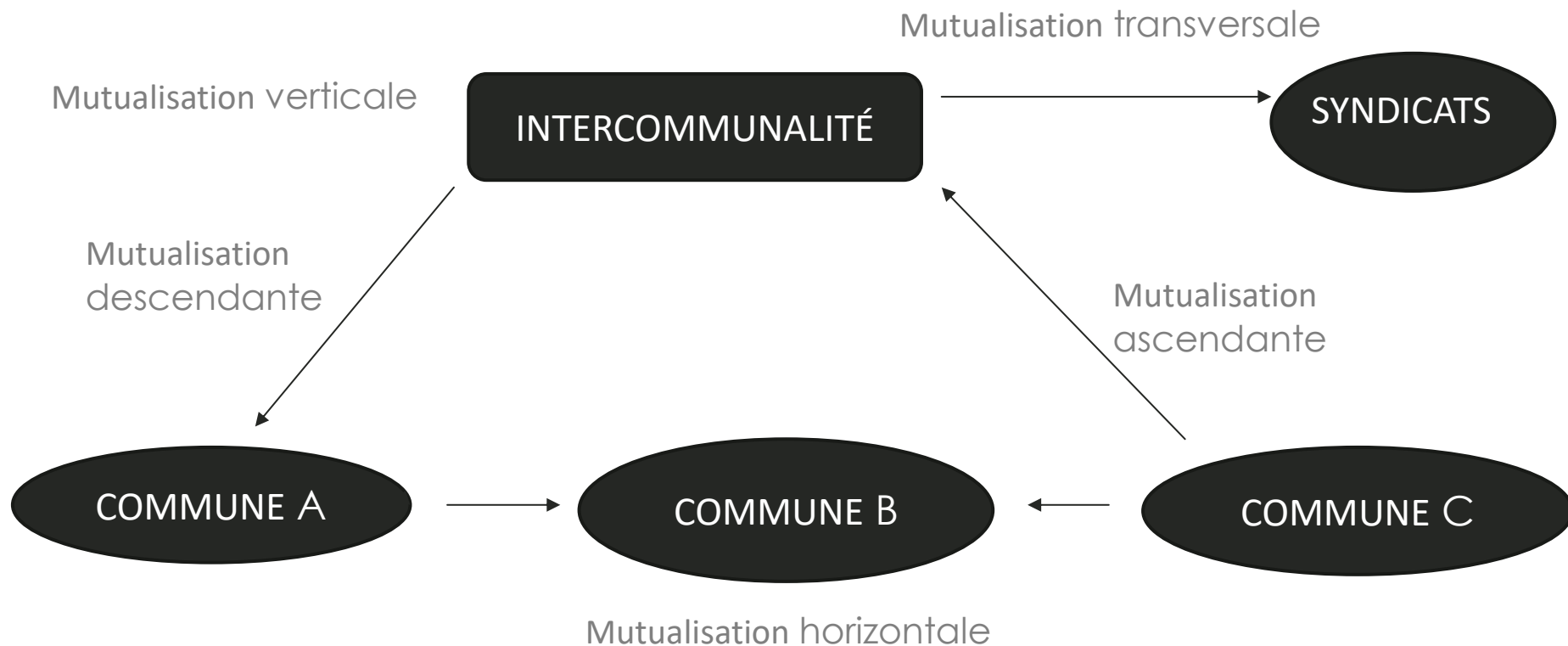
RELATION EPCI/COMMUNES MEMBRES OU ENTRE COMMUNES MEMBRES



Carnelle  
Pays-de-France  
Communauté de Communes

Pas de définition juridique spécifique ou unique dans le Code Général des Collectivités Territoriales

Mutualisation à géométrie variable avec des réalités variées.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-095-200073013-2026 0211-DEL162026\_0

# PRÉAMBULE

## FORMES DE LA MUTUALISATION

### DOMAINES D'INTERVENTION



Carnelle  
Pays-de-France  
Communauté de Communes

La mutualisation dans le cadre intercommunal peut prendre des formes variées et plus ou moins intégrées :

- **de prestations de services** (article L.5214-16-1 du CGCT)
- **du partage de biens** (article L.5211-4-3 du CGCT)
- **d'un groupement de commandes** (article L,2113-6 du CCP)
- **des services communs**
- **d'un mandat de maîtrise d'ouvrage** (loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP »)
- **de mise à disposition individuelles de fonctionnaires**(article 61 de la loi du 26 janvier 1984)

# PRÉAMBULE

## MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DE MUTUALISATION



Carnelle  
Pays-de-France  
Communauté de Communes

### Le schéma de mutualisation – article L.5211-39-1 CGCT

#### QUAND?

Après le renouvellement du conseil communautaire + actualisation chaque année lors du DOB ou vote du budget

#### COMMENT?

Rédaction d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

#### CONSÉQUENCES?

Impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes membres et sur les dépenses de fonctionnement.

#### FORMALISATION?

Soumis à l'avis des communes membres puis approuvé par l'organe délibérant de l'EPCI.

### LE SCHÉMA DE MUTUALISATION PREND MAINTENANT TOUTE SA PLACE DANS LE PACTE DE GOUVERNANCE



21\_RP-095-200073013-2026 0211-DEL162026\_0

- ❑ Conformément à la commission mutualisation du 5 juillet 2018, groupement de commande sous conditions **ENCADRÉES** :

1 : Le demandeur est toujours un élu communautaire, le Maire ou le DGS de la commune (pour les besoins de sa commune) mais **en aucun cas un agent**.

2 : Il est nécessaire que le besoin annoncé soit également propre à la communauté de communes pour qu'elle intervienne dans la procédure et soit coordonnateur : un besoin commun,

3 : Le nombre minimum de communes intéressées pour lancer une commande groupée est de 5 ; elles forment la demande auprès du VP délégué à la mutualisation pour suite à donner,

4 : La priorité est donnée aux fournitures (P1), avant les services (P2) et en dernier lieu les travaux (essentiellement la voirie, VRD, vidéoprotection ou autres infrastructures),

5 : L'action est validée en bureau communautaire,

# Sommaire

01

**Bilan des actions antérieures à 2025**

02

**Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles**

03

**Proposition d'actions mutualisées pour 2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-2026 0211-DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS PLUS VASTES AVEC DES ACTEURS DU TERRITOIRE

## □ MUTUALISATION DESCENDANTE PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

- Un territoire très impliqué dans les groupements de commande et services proposés par le CIG de la grande couronne d'Île-de-France (assurances IARD, services RH, Délégué Protections Données/RGPD, dématérialisation, etc) :

*L'EPCI doit donc se distinguer du CIG par une mutualisation « de proximité, de terrain »,*

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS PLUS VASTES AVEC DES ACTEURS DU TERRITOIRE

## ❑ MUTUALISATION DESCENDANTE PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

- **Un Service commun de l'intercommunalité avant la fusion Carnelle & Pays-de-France :**

*Le service urbanisme (ADS) de l'intercommunalité gère sous forme de service commun, l'instruction de 18 communes (Intégration de Viarmes en 2022) sur les 19 du territoire (sauf Seugy),*

- **Les autres services communs et partenariats plus ponctuels :**

*le SIG avec le PNR Oise Pays-de-France pour les 19 communes de Carnelle Pays-de-France, membres ou non du PNR, + autres ingénieries du PNR Oise Pays-de-France (PCAET, tourisme, mobilité douce...) et PLAT'EAU pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,*

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS PLUS VASTES AVEC DES ACTEURS DU TERRITOIRE

## □ MUTUALISATION DESCENDANTE PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

- **Une assistance aux subventions des 19 communes** par l'intermédiaire de la **gestionnaire administrative, en charge des subventions de la C3PF** depuis 2019 et de la Chargé CRTE (contrat de relance par la transition écologique) , elle même mutualisée pour 50% de son temps avec la ville de Viarmes pour le programme d'actions subventionné par l'État « Petites villes de demain », depuis 2021 ,
- Un **chef de projet CRTE / PVD** avec la commune de Viarmes; **2021/2022/2023/2024/2025** - Mutualisation à 50%

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025 DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA C3PF

## ❑ MUTUALISATION DESCENDANTE PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

Mutualisation descendante historique des services techniques de la  
Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

- La mutualisation des **agents des services techniques de la C3PF**: des services proposés essentiellement aux petites communes de l'intercommunalité
  - Par l'entretien des espaces verts et de l'élagage/
  - le ramassage de dépôts sauvages,
  - le salage, déneigement,
  - la réfection sommaire de voirie...



# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025 DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA C3PF

## □ MUTUALISATION DESCENDANTE PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

Dernière mutualisation en date :

- 2021/2022/2023 - Recrutement d'un conseiller numérique proposant des ateliers aux administrés de l'intercommunalité (dans les mairies : 2022 premiers ateliers à Chaumontel) et assurant les permanences dans le bus social pour lutter contre la fracture numérique sur le territoire.





# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## Travaux / Environnement

- **MUTUALISATION DESCENDANTE** PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

### - Rénovation écologique de la Mare de Villiers-le Sec:

➔ Convention de partenariat entre la C3PF et la commune en vue d'assurer une assistance technique et administrative sur le déroulé de cette opération, (délibération n°2021/104 du Conseil communautaire du 29 septembre 2021)  
Marchés de travaux lancés sous l'égide des services de la C3PF et notifiés au cours de l'été 2024 ;

Les travaux ont débuté en septembre 2024 pour une réception en mars 2025,

Avant



En cours de réalisation

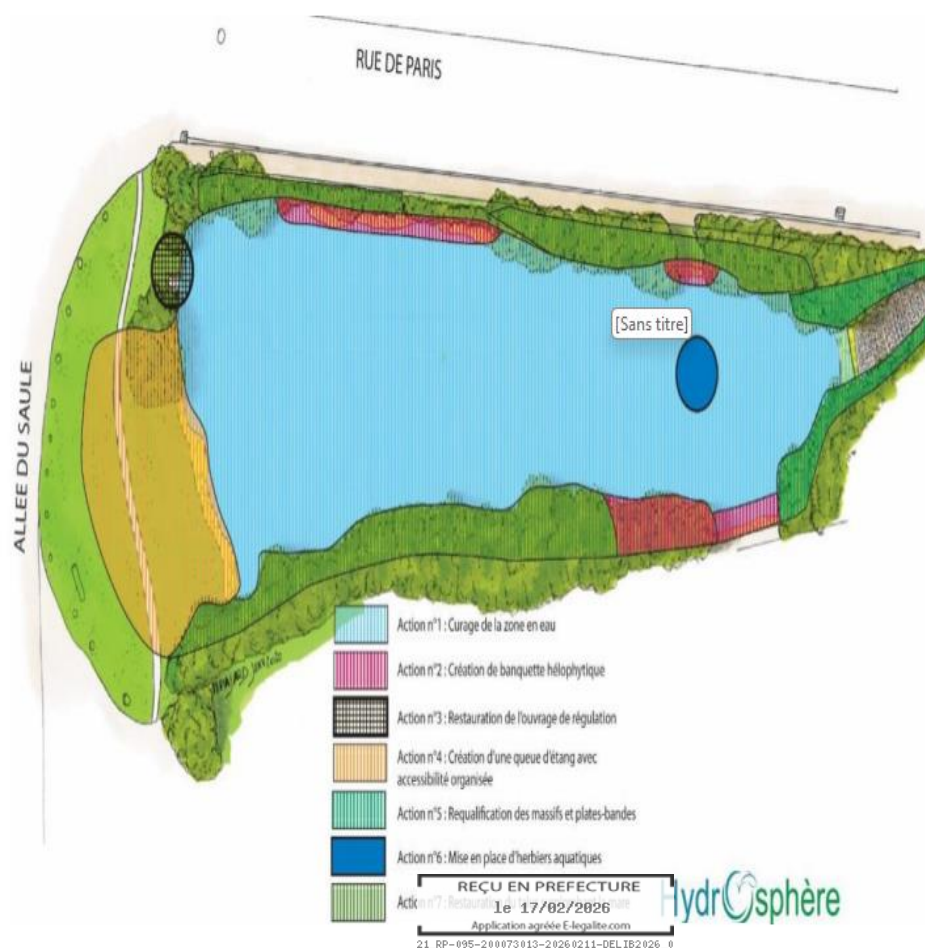


# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## Travaux / Environnement

- Rénovation écologique de la Mare de Villiers-le Sec:

Dans le cadre des travaux de restauration écologique de cette mare, il est envisagé les travaux suivants :



- Le projet d'aménagement comprend 7 actions réparties thématiquement sur le site :
- v Action 1 : Curage de la zone en eau ;
  - v Action 2 : Création de banquette héliophytique ;
  - v Action 3 : Restauration de l'ouvrage de régulation ;
  - v Action 4 : Création d'une « queue d'étang » avec accessibilité organisée ;
  - v Action 5 : Requalification des massifs arbustifs ;
  - v Action 6 : Mise en place d'herbiers aquatiques ;
  - v Action 7 : Restauration du talus surplombant la mare
- [Sans titre]

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## RH - MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS

- **MUTUALISATION ASCENDANTE** PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

Depuis juin 2023 : **Mutualisation ascendante** par la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Villaines-sous-Bois, pour renforcer les effectifs du service comptabilité de la C3PF, le temps d'un congé maternité, **agent muté au sein des services de la C3PF en 2024!**



- Recrutement en 2023 d'un second **chargé de communication**, pour améliorer la transversalité et la communication entre l'intercommunalité et ses communes-membres

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

Référent déontologue

## **MUTUALISATION TRANSVERSALE** PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

*Conformément à la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*

*Objectif: tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini dans ledit article.*

*Désignation d'un référent déontologie commun entre la C3PF et plusieurs communes membres*

*Par délibération du 14 juin 2023, **le directeur de l'UMVO** a été désigné référent déontologue,*

REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0



# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## Mutualisation de prestataires extérieurs

### **MUTUALISATION TRANSVERSALE** PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ACTEURS LOCAUX ET GRH

- Recours à des prestations de salage et de déneigement par l'intermédiaire d'agriculteurs du territoire, dotation d'épandeurs et de lames de déneigement sur les tracteurs (**2024 - renouvellement des conventions + avenant**) ;



- Périmètre en cours d'extension à Maffliers

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET D'ESPACES COMMUNS PAR LES MUNICIPALITÉS

## □ MUTUALISATION PAR LA MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS et des ADMINISTRÉS :

- **LE CIAS** (permanences dans le bus social labellisé « France Services » et mises à disposition dans les mairies (Maffliers,...))/ son siège social **au sein de la mairie de Seugy**
- **LE RPE** (« RELAIS PETITE ENFANCE ») ITINÉRANT ENTRE PLUSIEURS COMMUNES (**Baillet-en-France/ Saint-Martin-du-Tertre/ Viarmes/ Luzarches/ Maffliers**)
- **LA HGI** (HALTE GARDERIE ITINÉRANTE) : **Belloy-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Maffliers** et depuis 2022 **Le Plessis-Luzarches**
- Depuis 2022, **le LAEP** (Lieu d'accueil enfants parents) comme le RPE sont accueillis dans le bâtiment Érik SATIE (**Luzarches**) et à **Maffliers** depuis 2023.

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET D'ESPACES COMMUNS PAR LES MUNICIPALITÉS

❑ MUTUALISATION PAR LA MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS et des ADMINISTRÉS :

## L'OFFICE DE TOURISME « Terre de Carnelle »

(situé dans un bâtiment municipal, **désormais à Viarmes** avec son Bureau d'Informations Touristiques Saint-Martin-du-Terre)

Convention de mise à disposition des locaux signée entre la C3PF et ces communes,



# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

## MISE À DISPOSITION DE BATIMENTS / LIVRES

### ❑ MUTUALISATION PAR LA MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS et des ADMINISTRÉS :

PAR LA MISE EN COMMUN DE BIBLIOTHÈQUES LOCALES ET/OU ASSOCIATIVES POUR FORMER LE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DE « LECTURE PUBLIQUE » :

#### 5 BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTAIRES DOTÉES DE PERSONNEL:

- LUZARCHES;
- MONTSOULT;
- SAINT-MARTIN-DU-TERTRE;
- VIARMES,

**+ ASNIÈRES-SUR-OISE depuis 2025**

#### 4 BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTAIRES ASSOCIATIVES OU BÉNÉVOLES SOUTENUES:

- BAILLET-EN-FRANCE
- BELLOY-EN-FRANCE
- CHAUMONTEL
- SEUGNY

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

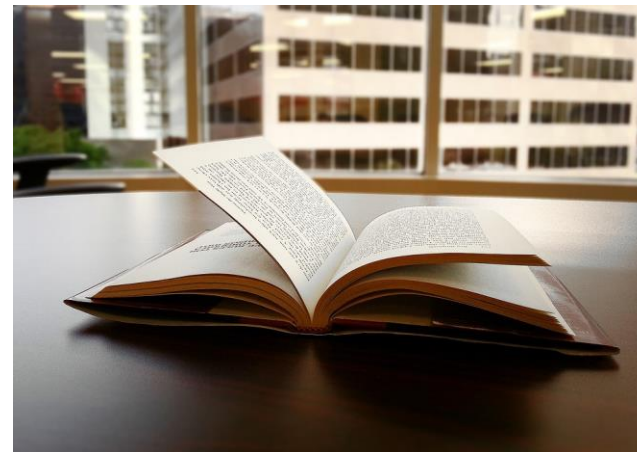


# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## LA CULTURE, POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE D'UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Depuis 2018 :

Développement du réseau de lecture publique sur tout le territoire intercommunal, en partenariat avec les acteurs préexistants : communes, bénévoles, élus locaux, Département : mise en place de la navette entre les 9 sites : Luzarches, Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Chaumontel, Montsoul, Seugy, St-Martin-du-Tertre et Viarmes,



REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

LA CULTURE, POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DU PROJET DE TERRITOIRE MUTUALISÉ

## MUTUALISATION PAR ITINERANCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS et des ADMINISTRÉS :

En avril 2023, proposé par le Département du Val d'Oise, en partenariat les communes de Montsoult et Viarmes, le « MUMO » (musée mobile d'œuvres d'art du centre Georges Pompidou), à Montsoult et à Viarmes

- **Opération reconduite en 2024 sur les communes de Luzarches et de Baillet-en-France !**



# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## LA CULTURE, POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DU PROJET DE TERRITOIRE MUTUALISÉ

- **Les « MICROFOLIES »**, depuis 2022, mutualisation entre la C3PF, LES COMMUNES sur la forme de l'itinérance des caissons constitutifs du musée mobile, l'État et La Villette (mise à disposition de locaux municipaux),
- **Poursuivies en 2025,**



REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-2026 0211--DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## Par des actions menées en commun sur le territoire

- Mise à disposition d'un espace pour l'implantation d'un « **bus piscine** » sur la commune de **Seugy** en Juillet 2023, en partenariat avec le CIAS (centre aquatique mobile) , permettant de donner des cours de natation aux enfants du territoire et ainsi lutter contre les noyades,



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-2026 0211-DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

## SECURITÉ / VIDÉOPROTECTION

- **SÉCURITÉ GÉNÉRALE :**

- ❖ Visionnage des images de la vidéoprotection
- ❖ Rapprochement des polices municipales et de la gendarmerie avec des rondes communes (sous régime de conventions entre communes)
- ❖ Et demain, grâce à la fibre optique, en partenariat avec le Département du Val d'Oise , une mutualisation des images au CSU de Pontoise ?



REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-leqalte.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

## SÉCURITÉ GÉNÉRALE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



- ✓ **Gendarmerie d'Asnières-sur-Oise** : lien renforcé entre les gendarmes, les communes et la C3PF, du fait de l'existence de ce bâtiment communautaire,
- ✓ **Mise en place d'une police pluri-communale** : un partage d'expérience entre communes suite à la mutualisation des polices municipales
- ✓ **VIDÉOPROTECTION** : près de 400 caméras présentes sur le territoire intercommunal
- ✓ **Un Local technique de visionnage (CSU/LTV) de Chaumontel mutualisé** pour 10 communes de notre intercommunalité (Chaumontel/Mareil-en-France/Lassy/Plessis-Luzarches/Jagny-sous-Bois/Châtenay-en-France/Luzarches/ Bellefontaine/ Villiers-le-Sec et Epinay-Champlâtreux)
- ✓ **Agents ou élus municipaux habilités à visionner les images pour le compte de l'EPCI** (compétente) et/ou dans le cadre des pouvoirs de police du Maire ou interventions gendarmes sur réquisition de représentant du procureur (OPJ).
- ✓ **Alimentation électrique des caméras installées sur certains candélabres ou bâtiments municipaux** et implantation d'antennes ou/et diverses infrastructures sur des façades, bâtiments ou espaces communaux, mutualisation de réseaux de fibre optique via la fibre noire, etc

# 1- BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES A 2025

## MARCHÉS PUBLICS EN GROUPEMENT DE COMMANDE

- Exemple de marchés passés depuis 2019 où la C3PF joue un rôle de coordinateur de groupement de commandes :
  - ❖ Accord-cadre à émission de bons de commande d'entretien/réparation de **voirie** réunissant les communes de Baillet-en-France, de Bellefontaine, de Belloy-en-France, de Chaumontel, d'Épinay-Champlâtreux, de Jagny-sous-Bois, de Maffliers, de Mareil-en-France, de Saint-Martin-du-Tertre, de Viarmes, de Villaines-sous-Bois, Villiers-le-sec, et d'Asnières sur Oise et de Lassy - (société FILLOUX – notifié le 7 juin 2019) pour 4 années,
  - ❖ Marché de **ramassage de dépôts sauvages** (société BUTIN SEDIC – notifié en février 2020 puis à la société Viabilité TPE en 2021/2022 et 2022/2023),
  - ❖ Commande de **sels et de bacs à sel de déneigement**,
  - ❖ Commande groupée de **masques chirurgicaux**,
  - ❖ **Acquisition de matériel pour les élections départementales et régionales** (juin 2021),

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

Marchés en groupement de commandes

## Le balayage mécanique:

Les membres de la commission Mutualisation ont proposé de faire appel à un prestataire extérieur pour le **balayage mécanique des voiries** – le marché a ainsi été lancé et notifié le 20 juillet 2023 à la société **Val'Horizon** (groupe SUEZ – CP 95680) avec un montant annuel maximum de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC, à compter de sa notification pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois par période de 12 mois, **reconduit en 2025!**

9 collectivités adhérentes : Baillet-en-France, Bellefontaine, Belloy-en-France, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Montsoul, Villiers-le-Sec et la C3PF



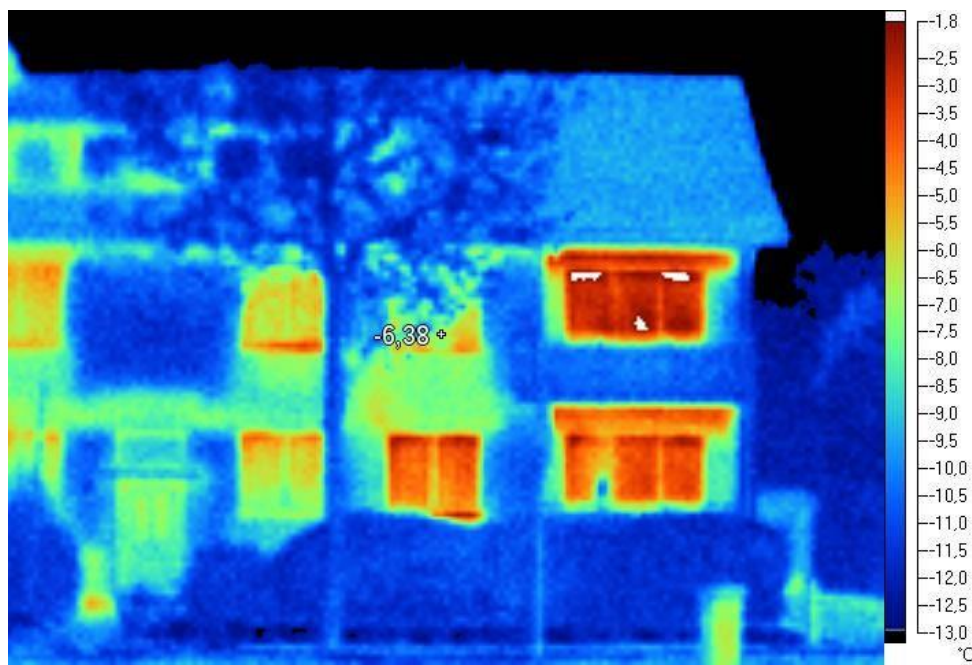
REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-leqalte.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

## Environnement

- ENVIRONNEMENT: **Poursuite du programme thermographique sur les communes qui le souhaitent sur 2023/2024, en partenariat également avec le département du Val d'Oise,**
- **15 communes-membres concernées**
- **Campagne reconduite sur l'hiver 2024/2025,**



# 1- BILAN DES ACTIONS MENÉES ANTERIEURES A 2025

Mutualisation d'informations communautaires

- **DEV ECO** : Mise en place d'un registre des commerçants du territoire – édition Novembre 2023



## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

Marchés en groupement de commandes

- **Reconduction n°2 Groupement de commandes – Réfection de voirie 2024/2027**

### **Parties prenantes du groupement de commandes:**

la Communauté de communes agissant en tant que membre et coordonnatrice du groupement associée aux communes d'Asnières-sur-Oise, de Baillet-en-France, de Bellefontaine, de Belloy-en-France, de Chaumontel, de Maffliers, de Mareil-en-France, de Montsout, de Viarmes, de Villaines-sous-Bois, et de Villiers-le-Sec,

Accord-cadre à émission de bons de commande,  
Sans montant minimum

Avec un montant maximum annuel de 1,1 millions d'euros HT  
Pour l'ensemble des parties

Notification de l'accord-cadre pour le 10 janvier 2024,  
Reconduction n°1 le 10 janvier 2025

**Reconduction n°2 le 10 janvier 2026, pour 12 mois,**

**Dernière reconduction envisagée le 10 janvier 2027, pour 12 mois**



## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

Marchés en groupement de commandes

- Recours aux groupements de commandes par l'intermédiaire du CIG
  - Pour l'assurance statutaire / RELYENS
  - Pour la dématérialisation (parapheur et envoi préfecture) – DEMATIS
  - Cyber sécurité des systèmes informatiques – MARRE ET MOSELLE (cabinet de courtage) / DATTAK et WAKAM (assureurs)

## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

### MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS ET HUMAINS / VÉHICULES OTC

- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été votée encadrant une **mutualisation de travaux de voirie** pour l'élargissement de la « rue de Villaines » à Maffliers, accord organisationnel et financier Montsout/Maffliers/C3PF, Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre uniques, chaussée et accotements, fonds de forme et police du Maire de Maffliers.
- **Achat d'un véhicule itinérant** pour assurer la promotion touristique sur le territoire de la C3PF, par l'intermédiaire de l'OTC Terre de Carnelle.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

Mutualisation d'informations communautaires / Mutualisation de centre de loisirs

- **ACTION SOCIALE**: depuis 2024, versement d'une subvention de la C3PF/CIAS Carnelle Pays-de-France d'un montant de 20 k €/an sur 3 ans, à destination du centre de loisirs du SIPEAF en vue d'accueillir les enfants des communes de Lassy, Bellefontaine, Plessis-Luzarches, Jagny-sous-Bois, Mareil-en-France et Villiers-le-Sec.



# 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

## ENVIRONNEMENT

Alexandre Services



LES RUCHES ET VOUS

UN PROJET 100% ORIGINAL QUI PERMET DE PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ ET D'AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### POURQUOI ACCUEILLIR UNE RUCHE CHEZ VOUS ?

Pour la biodiversité  
et la sauvegarde des  
abeilles

Pour sensibiliser  
sur la fascinante  
organisation des abeilles



Pour reconnecter  
l'homme avec  
la nature

Pour le bien-être de  
vos équipes et créer  
du lien

Pour récolter son  
miel 100% local et  
valoriser son image

Pour susciter l'envie  
d'agir concrètement

- Achat groupé de **14 ruches** pour un montant de 16 800 € la première année et 12 600 € la deuxième
  - **5 ruches pour la C3PF**
  - **3 ruches pour Bellefontaine**
  - **3 ruches pour Villiers le Sec**
  - **3 ruches pour Chaumontel**

=> Reconductible deux ans

REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0



La prestation comprend :

- Installation des ruches
- Gestion complète des colonies (10 à 15 passages dans l'année) -
- Déclaration du cheptel,
- Visite et traitement sanitaire des colonies,
- Récolte du miel (10 à 20kg par ruche/an selon la saison),
- Mise en pot de 250 gr et étiquetage au logo de votre choix,
- 1 animation par an « ouverture de ruche » avec 4 à 8 personnes.

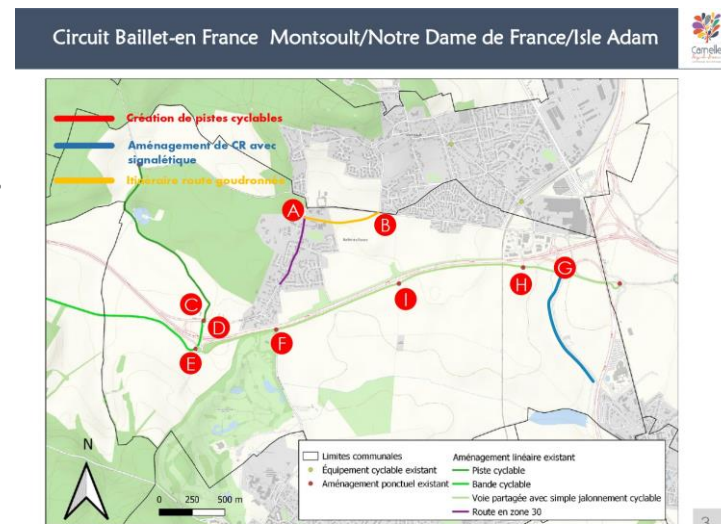
## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

### ❑ SCHEMA VELO : Travail sur Plans

- Les cartes ont été complétées : utilisation des chemins ruraux et vicinaux
- Le Conseil Départemental a confirmé réaliser l'axe 13 à partir de 2025 (Luzarches/Fosses)
- La SNCF et Ile de France Mobilité ont installé des abris vélos (sécurisés ou non) dans toutes les gares de notre territoire.

### ❑ Travail sur l'emplacement des panneaux

- Création d'une identité visuelle sur des circuits reliant des sites d'intérêt de communes avoisinantes.
- Une commande de 98 panneaux en attente



- Une demande de subventions AVELO 3 a été faite et obtenue auprès de l'ADEME

# 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

## Typologie des aménagements

- Itinéraires cyclables naturel + forestier
- cailloux + compacté + agricole
- enrobé + trottoir
- zone 20 - 30
- axe 13 département
- aménagement de CR 2024
- création possible de pistes cyclables 2025-2026



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

## 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

- **AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS** : stratégie foncière (terrain + PLU à définir ensemble)
  - Étude menée par le BET Verdi : étude de faisabilité en cours (restitution en mars 2023) : le choix des terrains se fait avec avis conforme préalable de la commune d'implantation,
  - Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a été réalisée pour l'accompagnement de personnes nomades en voie de sédentarisation présentes sur le territoire intercommunal afin de pouvoir choisir les occupants des futurs Terrains Familiaux Locatifs (TFL).



- Recherche de subvention/ achat de terrains sur les communes-membres (Luzarches, Marmes)

# 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

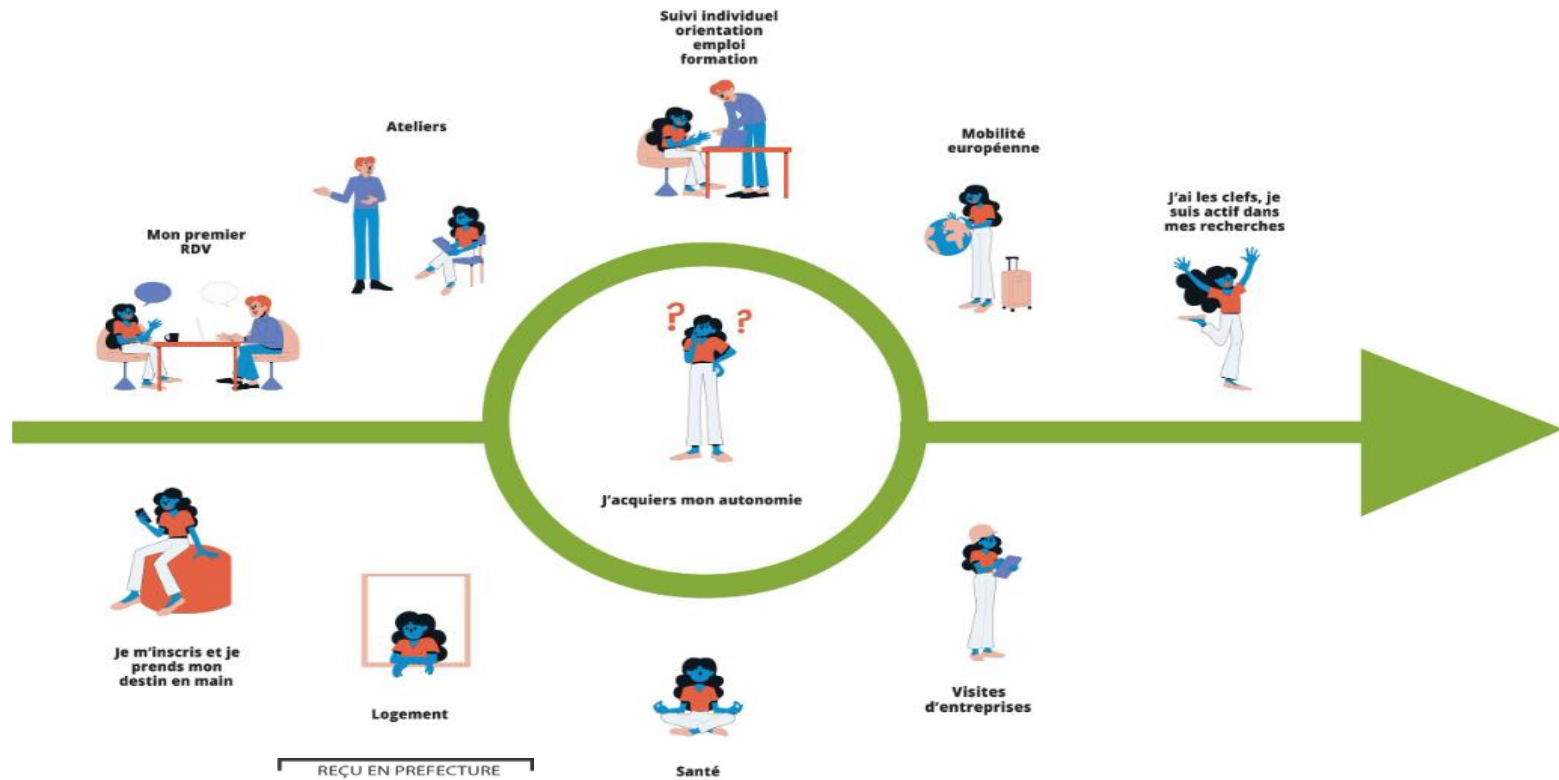
## Formation et réinsertion

**Adhésion à la mission locale cœur Val d’Oise depuis octobre 2024 et sur 2025:**

Permanences organisées /

- sur la commune de Luzarches - mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie
- sur la commune de Montsout, lundi de 14h00 à 17h00 à la Mairie

**Reconduite en 2026!**



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2026  
Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-200073013-20260211-DEL162026\_0

# 2. Actions mutualisées en 2025 – poursuite des actions / actions nouvelles

Réf. 1230

## CENDRIER DE SONDAGE

2 000 mégots de contenance

Comment inciter les fumeurs à se déplacer jusqu'au cendrier tout en les sensibilisant ?

C'est en réponse à cette question que le cendrier de sondage a été conçu. Très visible, son système de vote le rend attractif et ludique, et la question posée n'aura de limite que votre créativité !



Référence	Matériaux	Dimensions (en mm)	Coloris
1230	Aluminium Inox (écrase-mégot) Polycarbonate (vîtres)	REÇU EN PREFECTURE Le 17/02/2026 Application agréée E-legalite.com	Tout nuancier RAL au choix

## 2. Actions mutualisées en 2025

### actions nouvelles

#### **Remise en place d'un réseau de DGS/ secrétaire de maire du territoire et DGS de la C3PF**

- Acquisition de logiciel RH / finances
- Échange de navettes entre les communes d'ASO/Luzarches /Viarmes et Chaumontel

### 3. PROPOSITIONS D' ACTIONS MUTUALISABLES SUR 2026

- Projet d'un atelier des services techniques à Villiers-le-Sec afin à la fois d'améliorer les conditions de travail du personnel mais aussi mieux accompagner les petites communes du territoire peu ou pas dotées en service technique » (pour des petits travaux de voirie, de bâtiment, de logistique/manifestation ou face au fléau des dépôts sauvages).

#### - **Mise en Place d'un PICS :**

Le plan intercommunal de sauvegarde est obligatoire pour tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "Loi Matras").

Les intercommunalités concernées sont donc soumises à la réalisation d'un PICS.

Ce plan vise à :

- préparer la solidarité intercommunale en cas de crise (inondation, tempête, accident industriel...) frappant une ou plusieurs communes membres ;
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux ;
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise ;
- compléter le plan **ORSEC** mis en œuvre par le préfet de département.

# 3. PROPOSITIONS D' ACTIONS MUTUALISABLES SUR 2026

- **Nouvelle proposition pour la mutualisation de prêt de matériels :**
  - **aspirateur de feuilles (Chaumontel, Villaines-sous-Bois ont fait la proposition ) – voir qui est intéressé ?**
  - **barnums (la C3PF serait intéressée)**
  - **Proposition Application *Intramuros*, communication mutualisée entre la C3PF et les communes-membres,**

FIN